

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Pour tous les jeunes et adultes recherchant un contrat de travail incluant une formation en alternance.



Mise à jour le 15/01/2024



22, rue des entrepreneurs
Z.I. St Joseph
04100 Manosque
Tél. 04 92 72 82 82

Email

accueil@adfformation.fr

Site

www.adfformation.fr

FORMATIONS EN ALTERNANCE

Bac (niveau 4)

Titre Secrétaire Assistant

Titre Secrétaire Comptable

Titre Comptable Assistant

Titre Assistant de Comptabilité et d'Administration

Bac + 2 (niveau 5)

BTS Gestion de la PME

BTS Comptabilité et Gestion

BTS Professions Immobilières

BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

BTS Services informatique aux organisations

BTS Assurances

BTS Banque

Titre Gestionnaire de paie

Bac + 3 (Niveau 6)

Diplôme Comptabilité Gestion

Bachelor Chargée des Ressources Humaines

Titre Concepteur Designer UI

Objectif

C'est un contrat de travail en alternance, en CDD ou en CDI qui permet d'associer :

- **L'acquisition d'un savoir théorique en cours** (enseignement général, professionnel ou technologique),
- **L'acquisition d'un savoir-faire pratique** au sein d'une ou plusieurs entreprises.

Il vise l'obtention de titres, diplômes ou compétences ciblées :

- enregistrées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- ou reconnues dans les classifications d'une convention collective nationale de branche,
- ou figurant sur la liste ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle.
- ou permettant l'acquisition de compétences ciblées dans le cadre d'un contrat de professionnalisation sur « mesure » expérimental.

Public concerné

Le contrat de professionnalisation s'adresse :

- aux **demandeurs d'emploi de 26 ans et plus**,
- aux **bénéficiaires du RSA**, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation adultes handicapés (AAH),
- aux jeunes **de 16 à 25 ans** révolus pour compléter leur formation initiale,
- aux personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Les employeurs

Un contrat de professionnalisation peut être conclu avec tout type d'employeur privé, sauf les particuliers employeurs. Les groupements d'employeurs, les entreprises de travail temporaire et les employeurs saisonniers ne sont pas exclus du dispositif. Les employeurs publics ne sont pas concernés.

Fonctionnement

Les OPCO prennent en charge tout ou partie des dépenses de formation. Les taux horaires de prise en charge de la formation sont communiqués par l'OPCO auquel l'entreprise verse ses cotisations «formation»

Durée

Le contrat peut être conclu en CDI ou en CDD pour une période de 6 à 36 mois.

Action de formation

La durée minimale de l'action de formation est comprise entre 15 et 25 % de la durée du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 heures.



CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

QUELS AVANTAGES ?

		RÉMUNÉRATION	
Niveau de formation Âge	Inférieur au baccalauréat ou titre homologué	Égal ou supérieur au baccalauréat ou titre homologué	
	16 ans à 20 ans	55 % du SMIC soit 971,81 € bruts/mois	65 % du SMIC soit 1 148,50 € bruts/mois
21 ans à 25 ans	70 % du SMIC soit 1 236,84 € bruts/mois	80 % du SMIC soit 1 413,53 € bruts/mois	
26 ans et plus	Le SMIC au minimum soit 1 766,92 € ou 85% du SMC (salaire minimum conventionnel). <i>Retenir le plus élevé des deux</i>		

Le montant du **SMIC mensuel brut** s'établit à 1 766,92 euros au **1^{er} janvier 2024**.

Aides accordées à l'embauche d'un contrat de professionnalisation

■ Aide forfaitaire de pôle emploi pour les 26 ans et plus en professionnalisation

Vous embauchez en contrat de professionnalisation un demandeur d'emploi de 26 ans et plus.
Vous pouvez bénéficier d'une aide de pôle emploi (AFE de 2000 euros proratisés si temps partiel).

■ Aide à l'embauche des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus en professionnalisation

vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État pouvant aller jusqu'à 2000 euros cumulable avec l'AFE.

■ Pour les personnes ayant une RQTH, une aide supplémentaire de l'AGEFIPH

Elle s'étend de 1000 à 4000 euros en fonction de la durée du contrat.